Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCM_2026_03-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 mars 2026, à 18h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Jacques GOUEROU, Sylvie ROGNAN, Armelle MOLAC, Gaël ROGNANT, Roger MAUGUEN et Frédéric LAMBALLE

Procurations : Madame Armelle MOLAC donne pouvoir à Monsieur Maurice JACQ, Madame Sylvie ROGNAN donne pouvoir à Madame Nathalie GAONACH, Monsieur Roger MAUGUEN donne pouvoir à Monsieur Michel LE PAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURLES

DCM 2026-03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DE POLUSSON :

La commission finances s'est réunie le 19 février 2026 afin de travailler sur les comptes administratifs de la Ville.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur, Monsieur le Maire quitte la séance le temps du vote.

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances du budget annexe – lotissement de Polusson,

Procédant au règlement définitif du budget 2025, les résultats des différentes sections budgétaires étant arrêtées comme suivent :

		Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement	Exercice 2025	44 732,78€	13 489,00 €
	Solde 2024		135 666,84€
	Total réalisations 2025	44 732,78€	149 155,84€
	Résultat de clôture 2025		**104 423,06 €**
Investissement	Exercice 2025		24 894,18€
	Solde 2024		108 881,90€
	Total réalisations 2025		133 776,08 €
	Résultat de clôture 2025		**133 776,08 €**

Monsieur le Maire, Jacques GOUEROU, se retire pour le vote du Compte Administratif.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCM_2026_03-DE

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission finances du 19 février 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2025 tel que présenté pour le budget annexe – lotissement de Polusson.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU